

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19807 - 76ÈME ANNÉE

Un an après le début de la pandémie, bilan contrasté dans les anciennes colonies françaises sous souveraineté de la République

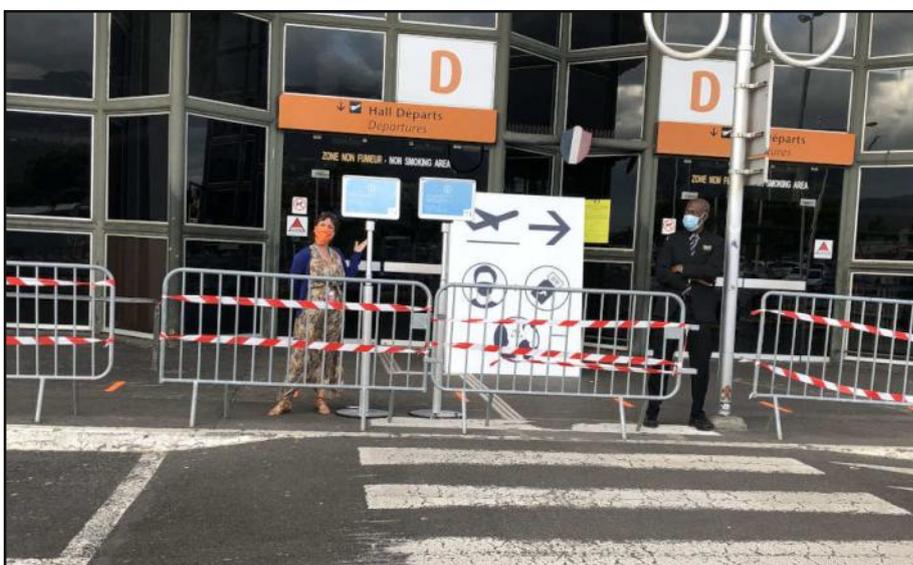
Coronavirus : l'autonomie de décision permet des «situations sanitaires maîtrisées»

Un an après l'arrivée de la COVID-19 à La Réunion, le Conseil scientifique a publié un rapport où il résume la situation sanitaire dans les anciennes colonies françaises intégrées à la République. Le constat est flagrant : là où les territoires ont un statut d'autonomie, « les situations sanitaires y sont maîtrisées avec un contrôle très strict à l'arrivée » alors que dans les départements où la quarantaine et le test de dépistage ne sont pas « contrôlés strictement », cette situation sanitaire n'a cessé de se dégrader.

Dans son rapport remis le 11 mars au gouvernement, le Conseil scientifique analyse la situation sanitaire dans des anciennes colonies françaises devenues collectivités de la République sous forme de départements ou de territoires d'outre-mer. Plusieurs d'entre elles partagent un point commun : ce sont des îles. Voici quelques extraits :

« La Réunion

L'incidence y augmente depuis plusieurs semaines et atteint 125/100 000 habitants, le taux d'occupation des lits en réanimation est à 49 %, et le variant SA y est déjà fortement présent (60 %). L'arrivée par voie aérienne n'est autorisée que sur motif impérieux et est complétée par une septaine et un test PCR en sortie, les deux n'étant pas contrôlés strictement. Un couvre-feu a été instauré de



22h, puis étendu à partir de 18h, à 5h début mars.

Antilles

Les situations sanitaires étaient stables juste mi-février aux Antilles mais les incidences augmentent depuis fortement en 121 en Guadeloupe et plus lentement en Martinique (35), à Saint Martin (71) et à Saint Barthelemy (602) au 7 mars 2021. Le variant UK y est en nette augmentation. L'arrivée par voie aérienne n'est autorisée que sur motif impérieux et est complétée par une septaine et un test PCR en sortie, les deux n'étant pas contrôlés strictement. (...)

Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Saint Pierre et Miquelon et Wallis et Futuna

Les situations sanitaires y sont maîtrisées avec un contrôle très

strict à l'arrivée autorisée uniquement sur motif impérieux et assortie d'une septaine ou quatorzaine et d'un test PCR très contrôlés. Les restrictions étaient peu nombreuses sur ces territoires (couvre-feu à 21h en Polynésie et fermeture des bars à Tahiti) jusqu'au 8 mars où la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna ont instauré un confinement du fait de la découverte de cas locaux »

Possible de vivre sans la COVID-19

Il ressort de cette analyse une situation contrastée. Là où des mesures de contrôle « très strict » ont été prises à l'entrée du territoire, « les situations sanitaires sont maîtrisées ». Par contre, là où la qua-

rantaine et le test de dépistage à la sortie ne sont pas « contrôlés strictement », la situation s'est dégradée depuis plusieurs semaines. Ceci confirme la tendance observée depuis le début de l'épidémie. Le parallèle est en effet saisissant entre la situation prévalant dans les départements d'outre-mer, et les anciens TOM intégrés à la République.

Ainsi, en Kanaky Nouvelle-Calédonie, dès le début de la pandémie, l'aéroport a été fermé à l'exception des vols de rapatriement. A leur arrivée, les passagers doivent respecter une quarantaine stricte de deux semaines dans des lieux dédiés. A la fin de cette période, le test de dépistage COVID est obligatoire. Résultat : les habitants de Kanaky Nouvelle-Calédonie ont pu poursuivre une vie normale. Un référendum a pu se tenir avec un taux de participation de plus de 80 %. Et en cas de découverte de nouveaux cas sans lien avec une sortie de quarantaine, c'est le confinement qui s'applique afin de tuer dans l'œuf toutes les chaînes de transmission, et permettre aux habitants de reprendre une vie normale au terme de ce confinement.

Plus de 100.000 arrivées en 2 mois sans quarantaine ni test obligatoires à La Réunion

A La Réunion et aux Antilles, des mesures analogues à celles appliquées en Kanaky Nouvelle-Calédo-

nie ont été appliquées l'année dernière sous le régime de l'état d'urgence sanitaire. La quarantaine en lieu dédié avec test obligatoire à la sortie a pris fin en même temps que l'état d'urgence sanitaire. D'après les autorités, le maintien d'une mesure de ce type est illégale quand l'état d'urgence sanitaire n'est pas décrété. En conséquence, près de 100.000 personnes sont arrivées à La Réunion en décembre et janvier sans quarantaine ni test obligatoire à l'arrivée. Aux Antilles, le même régime s'appliquait. Quelques semaines plus tard, une nouvelle dégradation de la situation sanitaire est observée, avec la découverte de personnes atteintes de formes nouvelles du coronavirus. La COVID-19 et ses variants n'étant pas endémique à La Réunion et aux Antilles, il est difficile de croire que le rush des vacances n'a pas contribué à cette dégradation de la situation sanitaire.

Dans d'autres collectivités sous souveraineté de la République situées dans le Pacifique et dans l'Atlantique, une telle dégradation n'a pas cours, car « les situations sanitaires sont maîtrisées ». C'est la conséquence d'une stratégie dont le but était d'empêcher l'entrée du virus sur le territoire. Ainsi, fermeture de l'aéroport et quarantaine ont été maintenues en Kanaky-Nouvelle Calédonie. Cela est dû au fait que ces territoires sont sous un régime d'autonomie. Les élus locaux disposent de compétences leur permettant de décider des mesures à appliquer à l'entrée de leur territoire. Ils peuvent donc choisir une stratégie qui n'est pas celle de la France.

Quant aux autorités de l'ancienne métropole, elles doivent assurer l'accompagnement de ces mesures.

Jamais trop tard pour agir

Un an après le début de la pandémie, la différence est flagrante. Ceci confirme les propos tenus par Ericka Bareigts lors de la célébration du 75e anniversaire de l'abolition du statut colonial de La Réunion. La candidate aux élections régionales avait rappelé que lorsqu'elle était ministre, elle avait pu constater que dans les territoires où les élus avaient plus de responsabilité, les choses se passaient mieux pour la population. Le rapport du Conseil scientifique rappelle donc que la vie sans COVID-19 est possible à La Réunion, à condition que des mesures adaptées à notre situation soient décidées à La Réunion par des Réunionnais et ensuite appliquées. Il apparaît donc clairement qu'avec des élus réunionnais responsables ayant la compétence de la politique de santé, notre île aurait pu éviter la catastrophe sanitaire et avoir une qualité de vie analogue à celle de tous les pays où la COVID-19 n'a jamais circulé. Autrement dit, l'autonomie de décision permet une « situation sanitaire maîtrisée ». Il n'est jamais trop tard pour agir, à condition d'écouter les Réunionnais.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Le réchauffement climatique est une réalité, maintenant que faire ?

Des précipitations record et de vastes crues ont entraîné samedi des évacuations le long de la côte Est de l'Australie, où le principal bassin de retenue de Sydney a débordé pour la première fois en 30 ans. Il y a un an, cette même région était touchée par la pire sécheresse depuis 50 ans. En 12 mois, la côte est de l'Australie aura vécu, des événements climatiques intense à un niveau jamais connu. Le réchauffement climatique n'est plus un risque mais une réalité.

La température moyenne globale de la planète a augmenté de 1.1°C entre 1850 et 2017. Le changement climatique est variable selon les régions. Par exemple, les zones polaires se réchauffent deux fois plus rapidement que le reste du monde. En continuant sur la trajectoire actuelle de réchauffement climatique, la banquise arctique pourrait disparaître totalement d'ici quelques dizaines d'années. Selon l'un des derniers rapports du GIEC, un réchauffement planétaire de plus de 1,5°C provoquerait des dérèglements climatiques sans précédent : multiplication des épisodes de sécheresse, intensité des précipitations... Ces événements climatiques extrêmes pourraient devenir plus fréquents et avoir des impacts irréversible sur l'environnement.

La hausse du niveau des océans est sans aucun doute la conséquence la plus redoutée et la plus connue du réchauffement climatique. De nouvelles estimations montrent qu'au moins trois fois plus de personnes que prévues seront affectés par des inondations marines, principalement en Asie. 20 % de la population mondiale vit à moins de 30 km des côtes, pour beaucoup dans des métropoles côtières. Les espaces littoraux sont à la fois des écosystèmes et des territoires fragiles où se concentrent les populations et les activités économiques, ils sont donc particulièrement vulnérables. Le réchauffement climatique en cours induit mécaniquement une augmentation du niveau des océans, sans doute la conséquence la plus redoutée. Or, la hausse du niveau de la mer s'accélère progressivement ces dernières décennies, au lieu d'augmenter de manière linéaire ; les dernières estimations pour la fin du siècle sont de plus en plus pessimistes et envisagent jusqu'à 2 mètres d'augmentation.

La Réunion est très exposée à ces événements. Au vu de la montée attendue du niveau de la mer, toute la bande littorale où se concentrent la majorité de la population sera recouverte par la mer. De même, nous constatons aussi des écarts de température de plus en plus forts avec des étés de plus en plus chaud et des hivers de plus en plus froid. Si nous regardons ce qui se passe en Australie, on peut aussi attendre des épisodes de pluie centenaire. Nous encourageons un drame au vu de la situation du logement à la Réunion, 108 000 Réunionnais sont mal logés. La sont les problèmes de fond qui doivent être réglés. Mais nous constatons que certains ne peuvent sortir de la critique stérile, du bruit...pour rien. Face à eux, un front responsable se crée pour changer la vie des Réunionnais et leur assurer un avenir meilleur. Il reste à chacun de choisir son avenir, un changement en profondeur ou encore plus de clientélisme et d'immobilisme.

Le changement climatique s'est produit à cause du comportement humain, donc il est naturel que ça soit, aux êtres humains, de résoudre ce problème. Il se peut qu'il ne soit pas trop tard si nous prenons des mesures décisives aujourd'hui. Ban Ki-moon

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Mi rossan mwin néna konm in bra kassé, é mwin lé a d'mandé si nou lé adilt oui sansa non !

Mézami, m'a dir azot in n'afèr : pou mwin lé inportan, mi koné pa pou zot mé mi panss zot ossi i doi santir in kékshoz konmsa. Kossa i lé ? Kan i ariv in pèryode la kriz, In l'inpréssyon ou néna konm in bra kassé. In linpréssyon ou la pa moyin fé kékshoz bien pou tir aou é lé zot an mèm tan dann traka.

Déssèrtin lé riskab majiné sé in n'afèr mi rossan zordi solman. Poitan mi rossan ali dopi in bonpé d'tan-dopi lo zour moin la konpri lotonomi mwin épi d'ote, nou téi vé dopi nout jenn tan, lété romi dann kalade grèk, pou ète ranplassé par sak i apèl la désantralizasyon. Lotonomi, lété pou mwin in fasson diriz lé zafèr intèryèr noute péi san mèl avèk bann zafèr l'éta é san ké l'éta i mète son kiyèr sal-épi inpuissan - dann in marmite i kui pa po li.

Lo tan la passé, ni koné bann limite la désantralizasyon é sirtou ni koné kossa sanm pou mwin-téi fo fé pou nou rényoné, pou li La Rényon - pou sirmonte la kriz kovid, konm toute lé z'ot kriz nou la konète dopi in takon d'zané... Zot i koné afors ékoute lo l'éta lokal épi son bann manèv rakonte anou midi a katorzèr, mwin néna plizanplis linpréssyon i mank amwin, konm toute mon bann konpatriyoterényoné, in bra. I diré noute toute lé valide (i fo lir invalide)

Mi panss nou lé rabèssé, nou na poin lo droi déside lo minimome sak i konvien anou, bann moun déor i déside pou nou, é anpliss mi oi zot souvan défoi konm in minorité l'aprè trète anou an foutan... zot va dir amwin sé la lojik la désantralizasyon. Zot va dir amwin l'éta i konsan lèss anou in karo pou nou pran noute désizyon, mé sé in lojik i plé pa mwin é plizanplis li plé pa mwin pars sak mi vé-é pétète in bon pé i vé-sé pran bann désizyon inportan donk marsh dossi noute majorité. Nou lé adilt sansa nou lé pa ?

Ala in vré késtyon selon mwin.

Mézami, dann tan Paul Vergès téi fé pa lé shoz konmsa pars sansa noré antand ali, mé lé zot réponsab lo dé kolèktivité, sof mon respé, sanm pou mwin, mèm dann i n pèryode kriz, zot i rèst konm martin ki kouzi.

Justin